

ABONNEMENT.

SAUMUR: En an. . . . . 36 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; EWIG, r. Amboise-Richel, 9; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c. Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Octobre 1881.

LE MEETING RÉVOLUTIONNAIRE AU TIVOLI-WAUXHALL.

Dimanche, s'est tenu un meeting démagogique rue de la Douane, près le Château-d'Eau, sous la présidence du citoyen Eudes, avec le concours de la citoyenne Louise Michel.

Il s'agissait de déclarer, au nom du peuple, traitres et concussionnaires les ministres et leurs complices, et de sommer les députés d'exécuter ce verdict en prononçant leur mise en accusation immédiate.

Le citoyen Digeon, pour compléter ce programme par une sanction pratique, a fait voter l'ouverture légale du droit d'insurrection, en vertu de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, sauf au peuple à choisir l'heure qu'il jugera favorable.

Enfin, M. Gambetta et les ministres ont été mis hors la loi!

Cela va bien. Le brave peuple républicain des faubourgs, qui s'est toujours battu pour donner le pouvoir à une poignée d'ambitieux, qui s'est fait décimer et déporter pour le plus grand profit de ses chefs, lesquels n'ont jamais donné ni une goutte de sang ni un seul de leurs écus, commence à voir qu'il a joué un rôle de dupe. Il ne veut plus de ceux qu'il acclamait au 4 septembre et qui sont devenus de gros messieurs à ses dépens. Maintenant les ministres sont « des bandits », M. Gambetta est un misérable, comme le dit Louise Michel; — toute la bande, M. Grévy en tête, doit être traînée aux géonies.

M. Gambetta parlait jadis d'aller chercher ses insulteurs « dans leurs repaires ». Dimanche, le « repaire » était en liesse, tout grand ouvert et bravant la police. M. Gambetta ne s'est pas présenté. Une femme l'a menacé de « la pelle et du

balai », de le faire « sortir par la fenêtre », de « lui casser les reins ». Il n'est pas même venu répondre à la citoyenne Louise Michel. Danton avait plus de courage aux Cordeliers et Robespierre aux Jacobins, et la fameuse Théroigne ne les faisait pas trembler quand elle amentait contre eux les tricoteuses des tribunes.

Aujourd'hui M. Gambetta, bien renté et engraisé, n'a plus de ces audaces. Ses menaces ridicules de Charonne restent comme une bravade misérable de pitre sifflé, mais qui subit les croquignoles. Il n'est pas venu et il ne viendra jamais au devant de ce bon peuple qui n'est plus qu'un troupeau « d'esclaves ivres », et qui est tout disposé à mettre en pièces son ancien tribun.

Nous ne sommes ni émus, ni indignés de cette réunion, et de l'effervescence révolutionnaire des revenants de Nourméa. Nous trouvons même fort logique que le peuple, dans ses assises, traite de « bandits » nos ministres, et les mette hors la loi. Au nom de quelle morale vraiment ceux-ci peuvent-ils réclamer le respect de l'autorité et l'ordre dans la rue?

L'autorité, ils l'ont bravée les premiers, tant qu'ils n'étaient pas au pouvoir, et une fois montés au gouvernement, ils ne s'en sont servis que pour satisfaire leurs appétits et pour violer tous les droits, toutes les libertés, tout ce que le monde honore et respecte!

L'ordre, ils ont prêché toute leur vie les principes qui en sont la négation, et ils ont donné vingt fois eux-mêmes le signal de la révolte!

Que peuvent-ils répondre au citoyen Eudes quand celui-ci réclame à son tour le droit de monter au pouvoir? En quoi le 4 septembre peut-il répudier le 31 octobre ou le 18 mars? Pourquoi les révolutionnaires gavés écarteraient-ils dédaigneusement de la table les révolutionnaires en appétit?

Est-ce la loi qu'ils invoqueraient? Mais la loi, c'est eux qui la font... en leur faveur; et les autres qui veulent venir ont bien le droit de légiférer à leur tour pour prendre leurs places et les garder!

Il ne feront pas mieux sans doute; mais nous doutons qu'ils fassent plus mal que les fibustiers qui remplissent leurs poches par des entreprises véreuses en Tunisie.

Que nous importe, à nous, que M. Grévy, M. Gambetta et leurs amis soient chassés un beau matin avec « la pelle et le balai », qu'ils sortent « par la fenêtre » et qu'ils soient remplacés par le général Eudes, qui vaudra bien M. Farre, par M. Rochefort, qui a plus d'esprit que M. Jules Ferry, par M. Alphonse Humbert, qui vaut mieux que M. Alphonse Gent? Le spectacle écœurant que nous donne depuis cinq ans la bande opportuniste nous rend absolument indifférents à toutes les vicissitudes qui peuvent la frapper.

Eh! oui, la Commune de 1871 se dresse à cette heure en face du gouvernement du sieur Grévy. Les cris de dimanche nous montrent que le peuple de Paris est prêt pour une nouvelle révolution, qui viendra à son heure, parce qu'elle est logique, — qui sera peut-être effroyable, parce qu'elle sera la vengeance!

Nous la verrons passer sans pitié pour les vaincus, parce que la justice sera méritée; — et sans trembler, parce que nous savons où est le salut de la France. (Union.)

Chronique générale.

On parle d'une nouvelle entrevue de M. J. Grévy et de M. Gambetta d'ici une dizaine de jours. C'est alors, dit-on, que les résolutions deviendraient officielles, en ce qui concerne le cabinet.

Un comité électoral de Belleville s'est réuni et a décidé qu'une adresse serait envoyée à M. Gambetta pour le mettre en mesure de donner sa démission de député, par ce motif que M. Gambetta n'a pas obtenu un chiffre de voix suffisant pour représenter la circonscription.

Le National nous apprend que tous les députés de l'extrême gauche et un nombre considérable de leurs collègues des différents groupes républicains se sont entendus pour ne point porter M. Gambetta à la présidence de la Chambre, et le mettre ainsi en demeure d'accepter la présidence du conseil des ministres.

On assure qu'aussitôt après son mariage avec M<sup>lle</sup> Grévy, M. Wilson donnera sa démission de sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, et rentrera à la Chambre comme simple député.

Nous croyons savoir que le préfet de police fait surveiller tout particulièrement la maison n° 17, boulevard Ornano, dans laquelle habite M<sup>lle</sup> Louise Michel.

On croit que c'est là que viennent aboutir tous les fils de la conspiration qui s'organise pour l'émeute du 23 octobre.

A propos du mariage de M<sup>lle</sup> Grévy avec M. Wilson, la Défense assure que la fille du Président de la République s'est engagée de très-bonne grâce, comme l'Eglise l'exige dans les mariages mixtes — on sait que M. Wilson est protestant — à élever tous les enfants que le Ciel pourra lui donner dans la religion catholique, apostolique et romaine, et à faire ses efforts pour que son mari revienne à la vraie Religion.

Nous lisons dans la correspondance Saint-Chéron:

« Tandis que tous les journaux non officieux se demandent, sans avoir l'air de deviner, comment le ministère de la guerre a bien pu s'y prendre pour faire face à la guerre tunisienne sans dépasser les douzièmes échus sur dépenses ordinaires, les députés de la gauche paraissent bien fixés sur ce

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA NUIT DANS LA GRANGE

(Suite.)

La conversation s'est donc ralentie entre les deux sœurs. Mais les deux travailleuses n'en discontinuent pas leur besogne; couture et tricot vont bravement leur train.

Julienne se penche pour donner un coup de « pique-fen » au poêle qui baisse.

— Il paraît, dit-elle tout en tisonnant et ravisant la flamme, que nous n'aurons personne ce soir.

— Je commence aussi à le croire, répond Claire. Eh bien! tant mieux! nous nous reposerons un peu; je n'en serai pas fâchée.

— Ma foi! depuis plusieurs jours nous sommes fatiguées; il faut bien du répit. Un soir, ce n'est pas trop. Je suis contente de...

La porte de la cuisine s'ouvre, et son bruit coupe la phrase qui ne s'achève pas.

C'est Catherine qui entre.

— Maîtresse, dit-elle en s'adressant à Claire, un mendiant. Il vient de monter par l'escalier du fond. Il est là, dans la cuisine.

— Qui a des sous, a de tout; mais qui n'a

rien, n'est pas bien... A-t-il faim? Donne-lui le croûton et les pommes de terre. Ajoutes-y même le verre de vin.

Catherine retourne, et transmet au pauvre l'offre du frugal dîner.

Elle revient: — Maîtresse, il dit comme ça qu'il a diné; il n'a donc pas faim.

Pour Catherine, ça ne manque pas de logique.

— Que demande-t-il, alors?

— La permission de coucher dans la crèche. Il ne sait où dormir sa nuit, et il serait bien aise de la botte de foin que vous pourriez lui bailler... Il s'en fera un bon lit.

— Quel air a cet homme?

— Il ne « marque pas mal »; il a assez bonne mine pour un vieux pauvre.

— Il est vieux? « Péchaire! »

— Il a une longue barbe, qui blanchit, et ne marche pas bien droit.

— Est-il assez vêtu pour ne pas se geler dans la grange?

— Il a un long manteau.

— Offre-lui une vieille couverture. En tout cas, fais-lui prendre un air de feu à ton fourneau; qu'il se réchauffe avant de s'aller, pour la nuit, jeter sur son feuillage.

Catherine repasse dans sa cuisine. Elle reporte au mendiant les propositions charitables de Claire.

Celui-ci remercie et n'accepte que ce qu'il a demandé, la couchée sur le foin.

La domestique prend la clé de la remise, de « la crèche », suivant le dire d'ici, et fait descendre le vieux pauvre qui, effectivement, se montre plein de gratitude pour la faveur qu'on veut bien lui accorder.

Le père se réveille.

Peu après il rallume sa pipe et, pendant qu'il la termine, on lui raconte l'incident du pauvre homme.

Il approuve la générosité de ses filles; puis, la grande horloge sonnant neuf heures, le gaz s'éteint, et chacun se lève et « éclaire » sa bougie pour aller se coucher.

Dix minutes s'écoulent, et l'auberge est dans l'obscurité et dans le silence.

III

La botte de foin du mendiant

Julienne couche non loin du lit du vieux père; Catherine, dans l'alcôve de sa cuisine. Quant à Claire, elle a pour réduit un petit cabinet dont l'emplacement a été pris en partie sur la grange, qui y avance un peu, et d'où l'on peut au besoin entendre ce qui s'y passe.

Elle s'est arrangée là-dedans depuis son espèce de veuvage, et a fait du réduit une chambrette habitable pour des gens presque primitifs. Un an-

cieu bois de lit, rempli d'une literie très-suffisante, paille, lit de plumes, matelas, etc.; une mince table en sapin, une vieille commode regrettant plusieurs de ses cuivres, et une chaise de paille; un fragment triangulaire de glace tenu au mur à l'aide de trois clous, et un bénitier ombragé d'un rameau de buis dont la tige est passée derrière: voilà à peu près le mobilier. N'oublions pas d'y ajouter un portrait, une photographie qui contraste avec le reste par le luxe relatif de son encadrement. C'est un portrait d'homme, d'un assez bel homme même, et les honneurs qui lui sont rendus prouvent de reste qu'il tient ou qu'il a dû tenir une grande place dans l'affection de la jeune femme.

Claire entre, pose son bougeoir sur la table et s'assied.

Sa journée n'a pas été laborieuse, et pourtant la jeune femme paraît fatiguée. Ce n'est pas étonnant après la conversation pénétrante qu'elle vient d'avoir avec sa sœur.

Elle reste sur sa chaise telle qu'elle s'y est assise, un peu affaissée, la tête dans sa main droite, et pendant un certain temps il ne se produit rien qui l'engage à changer de posture.

Il serait facile de deviner, quelle doit être la direction de ses idées, dont le cours se prolonge...

Tout à coup elle redresse la tête. La première chose que son regard rencontre, c'est le portrait.

mystère. Ils sont convaincus que le ministre : 1° a laissé manquer les corps des choses les plus nécessaires; 2° qu'il a ajourné toutes les fournitures qui pouvaient l'être, sauf à les payer sur les derniers douzièmes; 3° qu'il a également fait à crédit des dépenses qu'on fait ordinairement au comptant, se réservant de les réimputer sur les crédits qui vont être demandés aux Chambres.

» Un prochain avenir nous dira si ces conjectures, très-vraisemblables, sont exactes.

» On me rapporte que les révélations terribles de la *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Pharmacie* ont été un coup de foudre pour M. Farre et pour certaine direction générale de son ministère. Rue Saint-Dominique, on était, paraît-il, convaincu qu'aucun membre du corps de santé militaire n'oserait transmettre ses plaintes en France, surtout par la voie des journaux; on n'était pas loin de leur faire une sorte de devoir professionnel du secret gardé sur l'état de leurs services. Or, tous les renseignements résumés par la *Gazette* proviennent des médecins militaires, et ils sont accablants.

» Autre détail. — Il est impossible d'accuser de malveillance et de parti-pris l'auteur de la publication. M. Le Reboullet n'a jamais témoigné d'hostilité au gouvernement ou au personnel républicain; il a pour frère, dit-on, un rédacteur du *Temps*, feuille officieuse, s'il en fût.

» Enfin, il faut perdre tout espoir d'imposer maintenant silence aux médecins de l'armée; l'esprit de corps s'est mis de la partie; on a sur le cœur le projet repoussé de constitution autonome de ce service; bref, on ira maintenant jusqu'au bout, comme le disait hier, devant moi, un médecin militaire.

\*\*

#### LE DOCUMENT BILLING.

Nous croyons savoir que le baron de Billing achève son travail sur l'historique des phases de la question tunisienne. Ce travail sera appuyé sur des documents officiels irréfutables. Les révélations qu'il contiendra produiront un grand retentissement, et nous croyons que le quai d'Orsay se repentira d'avoir méconnu les conseils et les services du baron de Billing.

Ce document, paraissant au moment où les Chambres vont s'occuper de la question tunisienne, contribuera assurément à rallier même les plus officieux à la proposition d'une enquête parlementaire, pour ne pas dire d'une mise en accusation.

Il sera prouvé en outre par cette publication qu'on a accusé bien à faux M. de Billing d'être l'auteur des articles de certains journaux, car toutes les révélations qu'il va faire sont inédites.

M. le baron de Billing a déclaré à ses amis que ce document porterait sa signature.

\*\*

Le *Berliner Tageblatt* illustré, de Berlin, publie un dessin assez réussi: il représente M. Gambetta dans une école de natation. Le chef de l'opportunisme est en caleçon de

Sans calcul peut-être, mais par un instinct facile à comprendre chez Claire, la chaise se trouvait presque toujours placée en face de ce souvenir.

Elle le contemple un bon moment, calme, sans prononcer une parole, et charmée. Elle se reporte avec une douce ivresse à ces jours de bonheur où son mari, affectueux et empressé, rendait inutile la présence de la très-fidèle image. Là, gagnée une fois encore par la puissance de cette revue rétrospective, elle s'y plonge de plus en plus. Le temps ne compte plus pour elle; elle oublie tout, ennuis et fatigues: la vie matérielle est suspendue en elle; absorbée, elle revit tout entière dans sa délicieuse rêverie. Elle a reconstruit une époque passée.

Claire était sous le charme de manière à y rester toute la nuit, et elle y reste en effet plus qu'elle n'en a conscience. Les minutes et les minutes passent, et tout porte à croire que la rêveuse se fût laissée surprendre par le retour de l'aube si un bruit inusité, sec, court, mais assez fort, ne la tirait subitement de son espèce de sommeil.

Quoique étonnée de ce bruit qui la réveille, la jeune femme, habituée à un milieu plein de sécurité, ne songe pas trop à en rechercher la cause. Elle l'a, d'ailleurs, mal défini; elle en a réveillée, c'est tout ce qu'elle y voit, et elle n'en conçoit aucune inquiétude. Ce à quoi elle songe, c'est à la portion de nuit qu'elle doit lui prendre sa méditation.

bain. M. Grévy, en habit de ville, l'invite à descendre dans le bassin.

M. Gambetta répond: « Je ne puis pas volontiers me jeter là-dedans, il y a trop de bêtes. » En effet, on voit dans le bassin plusieurs pieuvres, dont l'une porte pour nom l'*Intransigeant*; un crabe gigantesque s'appelle la *Justice*. Plusieurs électeurs de Belleville attendent qu'il fasse le plongeon.

## NOUVELLES D'AFRIQUE.

Dépêches de l'Agence Havas.

Tunis, 17 octobre.

On mande de Fom-el-Kharrouba, 12 octobre, par express :

« Le général Sabattier s'est installé sans résistance à Fom-el-Kharrouba, dont il a traversé sans engagements le défilé dangereux.

» La marche en avant vers le sud paraît probable dans cinq jours.

» Tous les approvisionnements sont réunis et il importe beaucoup de profiter des beaux jours pour entreprendre cette difficile campagne.

» On s'occupe activement à relier par un télégraphe optique les colonnes Sabattier avec la Manouba.

» Le général Logerot part aujourd'hui, avec une partie de ses troupes de la Manouba, pour rejoindre le camp Sabattier.

» Le général Saussier partira probablement demain pour Dirin, où est campée actuellement la colonne Philibert. »

Alger, 18 octobre.

La colonne Forgemol est partie hier de Tebessa, en marche sur Kairouan.

Cette colonne, forte de 8,000 hommes bien approvisionnés, présente un fort bel aspect.

On croit qu'après avoir pacifié promptement les territoires qu'elle traversera, elle se dirigera dans le Djérid.

On signale une razzia sans importance, qui aurait été opérée sur notre territoire par des maraudeurs marocains.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 octobre.

Le marché est lourd, il reste encore quelques positions à liquider, on engage donc peu de nouvelles affaires. Les rentes sont faibles. Le 3 0/0 tombe à 84.57 et le 5 0/0 à 116.87.

On est ferme sur l'Extérieure Espagnole à 26 3/8. Le public sérieux attache toujours beaucoup d'importance aux obligations des Messageries Fluviales; cette valeur, que le Comptoir Industriel de France et des Colonies a introduit sur notre marché, va certainement acquérir une plus-value sérieuse. On cote 288.75 aujourd'hui.

Les transactions sur l'action du Crédit foncier continuent avec ardeur à 1,740.

Les actions de la Foncière de France et d'Algérie sont très-fermes et nous ne serions pas surpris si, dans quelque temps, un mouvement de hausse venait à se produire sur ces titres. Cette valeur, patronnée par nos plus importants établissements de crédit, ne peut que prospérer. La Société rend de tels services, que chaque jour elle est sollicitée pour prendre part à des affaires nouvelles qui lui sont présentées. Les acheteurs actuels de la Foncière de France et d'Algérie réaliseront des béné-

Elle sait que des distractions de ce genre n'ont jamais lieu qu'au détriment de la besogne du lendemain :

— Mon Dieu ! dit-elle, me voilà encore prise. Demain je n'aurai pas dormi, je serai lasse et tout retombera sur Julienne. Je ne sais pas le temps que j'ai rêvassé de la sorte. Quelle heure peut-il bien être ?

C'était pour la forme ou par naïveté qu'elle s'adressait cette question. Elle manquait de tout élément nécessaire pour savoir...

Mais qu'entend-elle ? Un son fin, précis et doucement sonore frappe et refrappe : one, deux.

Elle se retourne troublée, prête l'oreille.

— Qu'est-ce que ce bruit qui me répond ?... je le connais.

Et elle écoute, elle écoute encore.

— Allons, reprend-elle, couche-toi vite, ma pauvre Claire. Tu continues de rêver... Tu es folle... dépêche-toi de te mettre au lit.

Elle va commencer à se déshabiller, lorsque les deux mêmes sons se reproduisent et frappent de nouveau.

Il n'y a plus à en douter, c'est une montre à répétition qui vient de sonner deux heures.

— Oh ! pour le coup, c'est trop fort ! Régis ! Régis ! ce ne peut être que toi !

(A suivre.)

F. FERTIAULT.

files très-importants. La Banque Transatlantique est recherchée en ce moment à 665 fr. Cette Banque vient de s'adjoindre les Comptoirs Maritimes qui ont déjà réalisé d'excellentes affaires au profit de la Banque Transatlantique.

La Société Française financière a un marché très-ferme au comptant à 995; le cours de 1,000 sera certainement atteint, et à ce prix elle donnera encore plus de 8 0/0 de revenu. La Banque Nationale est sans changements, il est donc bon de profiter pour acheter. On cote 880 sur le *Petit Journal*. On s'avance à 630 sur la Banque de Prêts et à 860 sur le Crédit Général Français qui donne 35 fr. de dividende aux actions libérées.

Le marché des valeurs industrielles est assez bon. La Société Générale des Fournitures Militaires a eu un marché très-suivi, les actions montent lentement mais sûrement; d'ailleurs elles ont donné, pour un exercice de six mois, un acompte de 25 fr., c'est un bon résultat.

Le Malétra s'écarte peu de ses cours précédents, le dividende de 345 fr. 25, qui représente un revenu de 7 0/0, sera payé à dater du 1<sup>er</sup> novembre.

## Chronique militaire.

Petite communication aux territoriaux et aux réservistes :

A la fin de la présente année, les hommes de la classe 1867 passent dans la réserve de l'armée territoriale; ceux de la classe 1872 passent de la réserve de l'armée active dans l'armée territoriale; enfin, les hommes de la classe 1876, compris dans ces trois catégories: disponible, deuxième portion de la classe et engagés conditionnels de la classe 1877, passent dans la réserve de l'armée active.

Tous ces hommes devront déposer leur livret à leur mairie respective, à partir du 20 novembre jusqu'au 31 décembre, afin que les bureaux de recrutement puissent inscrire sur les livrets les changements de position des militaires auxquels ils appartiennent.

Les journaux militaires annoncent que M. le Président de la République a reçu samedi matin le général de Galliffet, qui était à Paris depuis quelques jours.

Ce dernier vient de soumettre à M. Jules Grévy une série de réformes qu'il voudrait faire adopter dans la cavalerie; ces réformes, acceptées déjà par un des meilleurs officiers de cavalerie, le général L'Hôte, ont trait particulièrement au paquetage, qui laisse beaucoup à désirer en temps de guerre.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Pour l'enfouissement Lointier, le F. Frébot a composé une oraison funèbre du plus haut comique.

Qu'a été la vie POLITIQUE et privée de Lointier ? Ça été d'être tailleur (vie privée) et républicain (vie politique). Ça été en outre de demander les grandes réformes que la République doit nous donner, sauf peut-être le divorce, car Lointier avait une femme qui le valait bien. Le citoyen Frébot n'a rien omis, et c'est tout.

Tant qu'au curé et aux vicaires de Saint-Pierre, Frébot les méprise plus encore qu'il n'admire Lointier.

Violateurs des consciences, hypocrites, menteurs, ils ont poussé le mépris de la liberté jusqu'à faire demander au sieur Lointier s'il consentirait à recevoir la visite d'un prêtre ! Frébot s'indigne.

Plus loin sont allées les béguines, les Sœurs dites de charité, s'offrant elles-mêmes à soigner et veiller le pauvre malade ! Frébot est furieux. Que dis-je ? Elles ont fait porter à Lointier un panier de raisins ! Frébot n'y tient plus. Sociétaires du Coq, les choses ne peuvent marcher ainsi, nous séparerons l'Eglise de l'Etat !

Un panier de raisins ! Oui ! — Et le terrible Lointier en goûta sans doute, car M<sup>me</sup> Lointier, trouvant les fruits de belle apparence et que ce serait dommage qu'ils fussent mangés par des cléricaux, finit par les accepter. Voilà ce que Frébot ne savait pas.

Ayant raconté ces histoires à faire rire un mort, l'orateur s'écrie : « A Dieu, Lointier, à Dieu ! »

Sur vos lèvres, citoyen Frébot, à Dieu ne vaudrait rien. « Bonne nuit, Lointier, bonne nuit ! » vaudrait mieux. Ce serait plus bête et tout à fait dans le ton général du morceau.

Les Gelées. — Les premières gelées qui viennent d'apparaître avec le commencement de l'automne, ont causé des domma-

ges assez graves dans certains clos des vignobles angevins.

Au Puy-Notre-Dame et dans des communes environnantes, les pertes sont grandes. Une importante portion des vignes basses a eu des raisins gelés, et le vin qui en sortira sera de faible qualité.

Les bas clos de Martigné-Briand, de Chavagnes-les-Eaux, des villages de Millé, de Pied-Flon, du Mesnil, ont également souffert, et le froid de lundi matin va encore augmenter les pertes. Les coteaux du Layon n'ont pas eu, jusqu'à présent, à souffrir des gelées; mais la température actuelle, si elle se maintient, va hâter les vendanges et ne pas laisser aux raisins le temps d'arriver à leur complète maturation.

(Journal de Maine-et-Loire.)

SQUARE DU THEATRE.

Musique Municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 23 octobre 1884, à 8 heures du soir.

Programme.

1. L'Ermite, allégo. PIROUETTE.
2. Cavatine pour bugle. ROSSINI.
3. Albine, polka pour piston. RENARD.
4. Haydée, fantaisie. AUBRY.
5. Marietta, mazurka. RENARD.

Le bureau central de la Poste, place du Carrousel, à Paris, a reçu de nombreuses questions au sujet du lot de lettres brûlées dans l'incendie du wagon-poste de la ligne de Poitiers, dont nous avons parlé il y a peu de jours.

A côté de ces simples questions, il y a des plaintes que beaucoup de personnes n'osent faire. Ce sont celles des expéditeurs d'argent et de valeurs sans déclaration préalable.

Pour éluder ce minime droit d'un centime par franc, il y a des gens qui ne déclarent pas les billets de banque qu'ils envoient.

En admettant que dans le wagon incendié il se soit trouvé deux cents plus de cette nature — et ce n'est pas trop exagérer — on devine la perte considérable faite par une quantité de personnes ignorantes ou légères, mais qui, en tous cas, ne peuvent adresser aucune réclamation à l'administration. Elles n'obtiendraient rien et risqueraient d'encourir une amende plus ou moins considérable.

M. DE BROC.

Une noble existence vient de s'éteindre. Le marquis de Broc est mort au château de la Ville-au-Fourier. Ceux qui l'ont connu ont pu admirer sa patience et sa résignation au milieu des longues souffrances de sa vie. Elles l'avaient préparé à mourir. Aussi a-t-il pu s'approcher sa fin avec la confiance et la sécurité d'un chrétien, et les secours divins de la religion n'ont pas manqué à ses derniers moments, suprême consolation pour une famille cruellement frappée, pour ses deux fils, privés si jeunes d'un guide et d'un appui.

Homme instruit, le marquis de Broc n'était étranger à aucune des questions qui intéressent les esprits éclairés. La rectitude de son jugement, la bonté de son cœur, la modération et la droiture de son caractère commandaient l'estime et inspiraient la sympathie.

Issu d'une illustre maison de l'Anjou dont l'existence se perpétue dans cette province depuis huit cents ans, et dont le nom et les armes figurent dans les salles des Croisades du musée de Versailles, il était fils de la marquise de Broc, née de Rochebouët, qui a le douleur de lui survivre, et neveu à la mode de Bretagne du général comte de Rochebouët, ministre de la guerre et président du Conseil des ministres en 1877. Par sa grand'mère paternelle, M<sup>me</sup> de Savonnières, il était arrière-petit-fils du marquis de Savonnières, garde-du-corps du roi Louis XVI et qui périt le 40 août 1792, en défendant les Tuileries.

Il avait épousé M<sup>me</sup> de Carcaradec, fille du comte de Carcaradec et de M<sup>me</sup> des Nétumières.

Il a été inhumé, le 10 de ce mois, à Verneuil-le-Fourier, sa paroisse, où une nombreuse assistance était venue rendre un dernier hommage à celui qui, fidèle aux traditions d'honneur et de religion de sa famille, vécut en gentilhomme et mourut en chrétien.

(Étoile.)

GRAND THEATRE D'ANGERS. — Nous liions

Le suffrage universel a de nouveau parlé aux foyers du Grand Théâtre. 444 voix contre 72 viennent d'imposer M<sup>me</sup> Arnaud, première chanteuse légère. Nous félicitons cette manière chancelante de cette réception due, à notre avis, à l'interprétation de la Fille du Régiment qui a porté sur le public d'une façon si com- plète. Il faut l'avouer cependant, M<sup>me</sup> Arnaud, dont le talent est incontestable et in- contesté, est absolument inégale. Devrons- nous mettre sur le compte de l'indisposi- tion la faiblesse si visible de certains pas- sages du Trouvère, lesquels demandent une grande voix; devons-nous attribuer le même motif à l'imperfection de certaines vo- calises ?

Quoi qu'il en soit, M<sup>me</sup> Arnaud est dé- normalement attachée pour la saison à la scène angevine. Nous ne pouvons que souhaiter pour elle de bonnes soirées comme celle de jeudi; mais, nous devons l'avouer, nous craignons fort d'être privés de nombre d'ou- vrages lyriques, que l'insuffisance de ses ressources vocales, aussi bien que son physi- que par trop marqué, lui interdiront d'a- border. Une nouvelle chanteuse double, adoptée par les vrais dilettantes, ne sera donc pas un luxe inutile.

Signalons la bonne exécution du Mise- rable et du duo suivant qui ont valu aux artis- tes les honneurs du rappel. Jamais M. Leroy n'avait été plus en voix; quant à M. Yrac, qui chantait sans début, la voix paraît meil- leure, et nous espérons que, complète- ment rétabli, il terminera ses débuts d'une façon satisfaisante pour le public et pour lui.

La Revue et Gazette des Théâtres annonce l'engagement de M. Léonce, qui doit tenir, en remplacement de M. Angeville, l'emploi de deuxième ténor.

Un instituteur laïque.

Nous lisons dans le Journal d'Indre-et-Loire :

L'école de la Richardière, située dans la commune de Monnaie et indépendante de celle qui se trouve dans le bourg, a été instituée il y a un an environ. Cette créa- tion avait pour but d'éviter aux enfants et aux jeunes filles le long trajet qu'ils auraient eu à faire deux fois par jour pour se rendre à Monnaie et revenir ensuite à leur domicile. Autour de la Richardière se trouvent les hameaux de l'Aubrière, des Perrés, des grande et petite Audianière, du Fresne, de Houdeau, de l'Ormeau et plusieurs au- tres, tous très-éloignés du bourg.

Le sieur Petit, un jeune homme de 23 à 24 ans, originaire de Bonneval-en-Beauce, et qui, nous dit-on, était précédemment maître-adjoint à Vernou, fut nommé insti- tuteur à la Richardière.

L'école était fréquentée par des petites filles de cinq à douze ans et par des jeunes garçons du même âge.

Placer des petites filles sous la direc- tion d'un jeune homme, cela, soit dit en passant, nous paraît quelque peu singulier. Il nous semble, et il semblera à bien d'au- tres, qu'il serait plus dans les convenances de les confier aux soins d'une femme. Cette réflexion est du reste celle que nous faisons hier une personne intéressée aux faits dont nous avons à nous occuper.

Vers le mois de juin dernier, le bruit commença à se répandre dans la commune que plusieurs des petites filles qui se ren- daient à cette école avaient à se plaindre d'actes immoraux. Ce bruit nous fut rap- porté à l'époque d'un voyage que nous fîmes à Monnaie à cette même époque, mais on nous dit que les plaignants et leurs parents, on ne savait par suite de quelle influence, ne voulaient rien dire de positif.

Cependant, un fait d'un caractère très- grave se révéla dans le courant du mois suivant.

Une petite fille de huit ans ayant dé- claré qu'elle ne voulait plus retourner à l'école de la Richardière, on lui demanda des explications, desquelles il résulta qu'elle avait été victime d'actes immoraux. Elle ajouta qu'elle éprouvait de grandes souf- frances.

Conduite à Tours chez un médecin, il fut constaté qu'en effet cette enfant était très-malade, à ce point qu'une opération chirurgicale était devenue nécessaire.

Aujourd'hui, à la suite de cette opéra- tion et des excellents soins donnés, l'enfant est en voie de guérison.

Ceci fut bientôt connu dans tout le pays et ce fut partout un cri général d'indigna- tion. L'irritation des parents, on le com- prend, était extrême. Mais elle s'augmenta encore, lorsque d'autres révélations du même genre se produisirent.

Ici, nous devons le déclarer, quelque grande habitude que nous ayons de man- nier la plume, nous nous trouvons fort embarrassé pour indiquer, sans blesser nos lecteurs et les convenances, la nature des faits dont se plaignaient plusieurs petites filles.

Qu'il nous suffise de dire que les faits dont il s'agit se seraient passés, d'après les dires des plaignantes, pendant la classe même, et alors que l'élève était placée der-rière un large pupitre auprès duquel on l'a- vait appelée pour lui apprendre à lire.

Si cela est vrai, on ne saurait concevoir rien de plus ignoble, et on peut s'expliquer ainsi la fureur que de pareils récits ont sou- levée dans certaines familles.

Nous ne saurions indiquer au juste le nombre des petites filles qui se seraient plaintes à leurs parents des actes dont elles disaient avoir été victimes.

D'après les notes que nous avons recuei- lies, il y en aurait sept. Une personne nous a parlé de huit, une autre de neuf. La plus âgée a neuf ans, la plus jeune six.

Dans la même école se trouvait encore une petite fille de 12 ans, sœur de celle qui a été soignée par un médecin de Tours, mais celle-là n'a pas eu à se plaindre.

Les parents des enfants dont il s'agit de- meurent à l'Ormeau, à l'Audianière, à Hou- deau, à l'Aubrière et au Fresne.

L'instituteur Petit quitta la commune de Monnaie aux vacances dernières et s'en alla chez ses parents, en Beauce.

D'après le récit d'une femme des Per- rés, il se disposait à revenir dans nos con- trées lorsque la gendarmerie l'arrêta du côté de Bonneval.

Que son arrestation ait eu lieu à Bonne- val ou dans notre département, cela nous importe peu. Toujours est-il que le person- nage a été écroué au pénitencier.

Il a été remplacé, à l'école de la Ri- chardière par une jeune fille, qui est accom- pagnée d'une de ses parentes. On aura enfin compris qu'une école de ce genre ne pouvait être dirigée que par une femme.

Naturellement nous ne savons quels sont les moyens de défense de l'inculpé, s'il nie, ou s'il avoue. Ceci est du ressort de l'instruction judiciaire qui est commencée. Nous nous sommes borné à reproduire les faits tombés dans le domaine de la publicité et sur lesquels nous reviendrons, s'il y a lieu de les compléter.

Tours.

Sous ce titre : Les ivrognes, nous lisons dans le Journal d'Indre-et-Loire :

Jeudi soir, vers sept heures, la po- lice, aidée par des soldats, conduisait au violon, en suivant la rue Royale, deux individus que l'on avait trouvés ivres sur la voie publique. C'étaient le mari et la femme qui revenaient, paraît-il, de faire les vendanges dans les environs de Tours et avaient fêté chaleureusement l'avéne- ment du vin nouveau en se mettant dans l'estomac un nombre considérable de li- tres de l'ancien.

Le mari, ne pouvant se tenir sur les jambes, avait été hissé dans une charrette à bras et était tellement dominé par les vapeurs du vin, qu'il paraissait tout aussi insensible qu'un sac de pommes de terre.

La femme, un peu moins mal parta- gée, avait encore un petit peu de force dans les jambes, mais si peu qu'on avait été obligé de lui offrir galamment le bras.

Mais en arrivant au milieu de la rue Royale, soit que ses forces l'eussent com- plètement abandonnée, soit qu'elle eût mis dans sa tête de ne plus vouloir ac- compagner son mari jusqu'au bout, elle se laissa choir. Vainement on l'encoura- gea à se relever et à marcher. Irritée de ce qu'on persistait à l'emmener en la por- tant, elle se mit à pousser des cris af- freux : « à l'assassin !... à l'assassin ! » On eût pu croire, en effet, qu'on l'égorgeait ; et cependant on doit reconnaître que tou- tes les précautions étaient prises pour ne point lui faire de mal dans cette marche forcée.

Non sans peine, on parvint à la con- duire au violon.

Inutile de dire qu'une foule énorme

se pressait dans la rue pour contempler cet intéressant et magnifique spectacle.

BOURSE DE PARIS

DU 18 OCTOBRE 1884.

Table with 2 columns: Rente 3 0/0, Rente 3 0/0 amortissable, 3 0/0 amortissable (nouveau), Rente 4 1/2, Rente 5 0/0. Values range from 84 to 112 25.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bul- letin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Tunisie : Soussé, Hammamet, Kairouan, par Charles Franc. — Courrier du Palais, par M<sup>e</sup> Gué- rin. — Une catastrophe de chemin de fer, au Nouveau-Monde, par H. Vernoy. — Touriste en Suisse, par R. Vallier. — Le Mariage de Gabrielle, par Daniel Lesueur (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Le président Arthur prêtant serment. — Maison où le président Garfield est mort. — Funérailles du président Garfield, à Washington. — Paysans irlandais discutant la nouvelle loi agraire. — Londres : meeting des citoyens américains. — Tunisie : Soussé, Hammamet, Kairouan. — Une catastrophe de chemin de fer au Nouveau-Monde. — Revue comique du mois, par Draner (douze gravures). — Touristes en Suisse. — Le steamer Teuton, naufragé sur la côte d'Afrique. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Lettres médicales.

II. Constipation.

La constipation consiste dans la rétention des matières que le corps doit rejeter, et elle a prin- cipalement pour cause une certaine paresse ou atonie des organes du bas-ventre qui ralentissent les mouvements des intestins et ne donnent plus aux muscles orbiculaires la force nécessaire pour effectuer l'évacuation. Lorsque la nourriture ab- sorbée séjourne trop longtemps dans les intestins, elle y provoque une pression désagréable, des gaz et des ventosités; une tension pénible s'empare de tout le corps, surtout chez les personnes gras- ses (cela se remarque aussi chez les femmes enceintes ou récemment accouchées). Le malade se plaint de maux de tête, de douleurs dans la poitrine, le dos, le bas-ventre, l'estomac et les intestins, d'éblouissements, congestions, hémor- rhoïdes, hypochondrie, hystérie, lassitude générale et manque d'appétit; on considère ces maux comme indépendants, tandis qu'ils ne sont que secondaires et occasionnés uniquement par la constipation. La meilleure preuve en est que, dès qu'il y a évacuation, tous ces maux disparaissent. Chez beaucoup de patients, la constipation, qui n'était d'abord qu'accidentelle et passagère, devient un mal chronique par l'usage de purga- tifs trop énergiques qui ont ramolli les tuniques intestinales et les ont jetées dans l'atonie; beau- coup même ne peuvent obtenir de selles que par l'emploi journalier et souvent répété de remèdes drastiques et violents.

Il y en a bien peu qui se rendent compte du tort immense qu'ils se font par cet abus et quelles suites fâcheuses peuvent en être la conséquence! Combien de graves maladies auraient été évitées si l'on avait employé à temps un remède conve- nable!

Pour vaincre rapidement et avec succès les maladies de ce genre et rétablir les fonctions intestinales, qu'on ne se serve que des remèdes qui agissent directement et doucement sur les muqueuses gastriques et intestinales et ramènent la liberté du ventre par leur action émoullente! Il est vrai de dire qu'ils sont rares les remèdes qui réunissent tous ces avantages, et cependant nous pouvons recommander comme tels les Pilules suisses; c'est un précieux remède domestique qui ne devrait manquer dans aucune famille. Ce remède éprouvé a déjà trouvé sa place parmi nous, et nous apprenons avec plaisir que M. le Pharmacien A. NORMANDINE, à Saumur, en a la représentation. Les véritables Pilules suisses ne se trouvent qu'en boîtes métalliques contenant 50 pilules à 1 fr. 50 la boîte, et en boîtes plus petites, pour essai, contenant 20 pilules à 75 cent., dans toutes les bonnes Pharmacies de France; chaque boîte est munie d'une étiquette rouge, portant la croix suisse et les initiales H. et C<sup>ie</sup>.

Cédant aux instances de plusieurs fa- milles, M<sup>me</sup> M. COLLMANN vient de se fixer à Saumur pour y donner des leçons de chant et de piano.

M<sup>me</sup> COLLMANN n'est pas à ses débuts dans l'enseignement de la musique. Fille d'un compositeur allemand bien connu dans notre Anjou, elle professe depuis sept années, et fait du chant une étude spéciale.

S'adresser à Notre-Dame des Ardilliers, et, pour renseignements, à la Retraite.

Plus d'ASTHME SUFFOCATION et TOUX Indication gratis franco. Ecrire à M. le C<sup>ie</sup> CLERY à Marseille.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite : REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étour- dissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irri- tation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritan des femmes et des enfants à Londres, rap- porte : « Naturellement riche en éléments indis- pensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Reva- lescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Reva- lescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affec- tions du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis- paru sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PUYCLER, instituteur à Eyauc- ças (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc- turnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve- ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revaléschiere qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en méde- cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraî- chissant aux personnes les plus agitées. — BIS- CUICTS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi- cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Marché de Saumur du 15 octobre.

Table with 3 columns: Blé semence (l'h.), Blé comm. (l'h.), Froment (l'h.), etc. Values range from 26 to 137.

COURS DES VINS.

Table with 2 columns: Coteaux de Saumur, 1880, 1<sup>re</sup> qualité, 225 à 250; Ord., envir. de Saumur 1880, 1<sup>re</sup>, id. 115 à; etc.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# Grands Magasins de Nouveautés AUX FABRIQUES DE FRANCE

Ancienne Maison B. GABORIT

## MEXME FRÈRES, S<sup>RS</sup>

Rue Saint-Jean, 6, SAUMUR Rue Saint-Jean, 6

A partir du Samedi 22 Octobre

# MISE EN VENTE

Des Nouveautés de la Saison

## NOUVELLE ORGANISATION A TOUS LES COMPTOIRS

GRAND ASSORTIMENT DE FANTAISIES pour Robes, Lainages deuil et demi-deuil, DRAPERIES pour dames et pour hommes, COUVERTURES et COUVRE-PIEDS, AMEUBLEMENT, TOILE, ROUENNERIE, CHEMISES confectionnées et sur mesure, PARAPLUIES, etc.

PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

Quantité de Coupons DRAPERIE et LAINAGE, provenant encore des Assortiments de M. B. GABORIT, seront mis en vente à des prix surprénants de **BON MARCHÉ**.

## UN LOT CHALES ANCIENS VENDUS DEPUIS 1 fr. 75

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, Le dimanche 20 novembre 1881, à midi.

### LES IMMEUBLES

Ci-après, Appartenant à M. ROBIN-MUSSET. 1<sup>o</sup> En totalité ou par lots, UN GRAND MORCEAU DE VIGNE, entouré de murs, situé à Terrefort, commune de Bagnaux, d'une contenance de 5 hectares environ; 2<sup>o</sup> Et UNE MAISON, située à Saumur, rue projetée de la rue de Bordaueux. S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BURDAIS, notaire à Gennes.

### A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1881, PROPRIÉTÉ A Saint-Clément-des-Levées, sur les bords de la Loire,

Comprenant très-belle maison de maître, jardins et vastes dépendances. S'adresser à M<sup>e</sup> BURDAIS. (514)

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

### A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Foucard, rue des Pauvres, appartenant à M. Pinot, Composée de MAISON DE MAITRE, clos de vigne bien affruié, beau jardin, vastes servitudes. S'adresser à M. PINOT, qui habite la propriété. (647)

### A VENDRE

CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant parfaitement. S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE S'adresser au sacristain de la Visitation.

M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, demande un clerc pouvant faire tous les actes courants. Bons appointements. (489)

M<sup>e</sup> JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc. Bons appointements.

### AVIS

### LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR, Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

### BLANC ET NOUVEAUTÉS

### MEXME FRÈRES

6, rue Saint-Jean, Saumur. On demande un apprenti.

**BONNET-GIBAUDAN**  
Cité Purrey, BORDEAUX  
Vins & Liqueurs de Bordeaux  
CONSERVES ALIMENTAIRES  
des 1<sup>res</sup> Marques françaises et anglaises  
Envoi de Prix-Courants et réponse à toute lettre affranchie.  
On demande des Représentants avec bonnes références.

### MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. Robbe, docteur homœopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures et par correspondance. (Affranchir.)

### LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration: 18, rue Dauphine à Paris.

### OUVERTURE

DE LA

### BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées. S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>ie</sup>, Pharm<sup>ie</sup>  
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

## Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre:

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON: 3 FRANCS.

## Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS:

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**POMPES J. MORET & BROQUET**  
USINE & BUREAUX: 121, Rue Oberkampf, PARIS  
Transvasement des vins, spiritueux, huiles, bières, etc. Arrosage et purin. Seules appréciées en France et à l'Étranger. Solidité et durée.  
5 MÉDAILLES  
PARIS 1878  
Vendues  
garantie  
Envoi  
franco  
de  
Prospectus



Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE.